



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 034-213401896-20231005-20230050-DE

S²LO

Délibération N° 2023-050

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, , G. NICKLES, B. FALCOU, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, N. ALBIGES et L. DEPAUW

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absent excusé :

Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à G. NICKLES

R. KERKHOF a donné pouvoir à L. DEPAUW

N. HÉRÉDIA a donné pouvoir à B. ORTIZ

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Révision des tarifs du marché au 1^{er} novembre 2023

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réviser les tarifs de marché au 1^{er} novembre 2023 comme suit :

- **TARIF ABONNÉS :**
 - Prix du mètre linéaire : **1,50 €** (électricité comprise/du 1^{er} mai au 31 octobre)
1,30€ (électricité comprise /du 1^{er} novembre au 30 avril)
 - 7 semaines de congés annuels autorisées
 - Paiement bimensuel ou annuel
- **TARIFS TITULAIRES :**
 - + **1,70 €** / mètre linéaire (du 1^{er} mai au 31 octobre)
 - + **1,50 €** / mètre linéaire (du 1^{er} novembre au 30 avril)
 - Electricité : 1,50 €
 - 4 semaines de congés annuels autorisées
- **TARIFS VOLANTS (passagers et saisonniers)**
 - Pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril : 1,70 € / mètre linéaire
 - Pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre : 2,20 € / mètre linéaire
 - Electricité : 1,50 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification des tarifs du marché détaillés ci-dessus, qui seront appliqués à compter du 1^{er} novembre 2023, en droits de places « Régie Marché »
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 6 octobre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Luc LOUIS.